

dial

diffusion de l'information sur l'Amérique latine

43 TER, RUE DE LA GLACIÈRE - 75013 PARIS - FRANCE - TÉL. (1) 43.36.93.13 - FAX (1) 43.31.19.83

Hebdomadaire - n° 1791 - 15 juillet 1993 - 2,50 F

D 1791 VENEZUELA: MISE EN JUGEMENT DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

Depuis son investiture en février 1989 et ses premières mesures d'austérité économique, le président Carlos Andrés Pérez a été confronté à des troubles sociaux et politiques extrêmement graves: émeutes populaires (cf. DIAL D 1387) et tentatives de coup d'Etat (cf. DIAL D 1677). Il ne lui manquait plus que des accusations de corruption. C'est chose faite depuis le 20 mai 1993, quand la Cour suprême a retenu cette charge contre lui. Le 21 mai, le Sénat le suspendait de ses fonctions dans l'attente du verdict final du procès intenté contre lui. Le 27 mai, le président était effectivement mis en procès devant le Sénat. Le président du Venezuela risque ainsi de connaître le sort de celui du Brésil, destitué à la fin de l'année dernière (cf. DIAL D 1751).

Informations ci-dessous (extraits de **ALAI**, numéro du 25 mai 1993).

Note DIAL

LE COMMENCEMENT DE LA FIN POUR LE RÉGIME DE CARLOS ANDRÉS PÉREZ

Le 20 mai 1993 restera une date dans l'histoire de la démocratie vénézuélienne. Elle vient s'ajouter aux efforts parallèles de lutte contre la corruption de gouvernants d'Amérique latine (Brésil, Costa Rica, Bolivie, Honduras) et d'ailleurs (Italie, France, Espagne). C'est à cette date en effet qu'a été prise la décision attendue de la Cour suprême de justice, par neuf voix pour et six contre, selon laquelle il y a matière à poursuite judiciaire contre le président de la République Carlos Andrés Pérez, pour malversations et abus de biens sociaux en février 1989.

Au début de son mandat, le président avait ordonné une rectification budgétaire d'affectation d'une somme de 250 millions de bolivars (17 millions de dollars) aux fonds secrets du gouvernement pour ses dépenses de sécurité et de renseignement. Le problème est que cette somme a d'abord été convertie en dollars à un taux différentiel qui allait bientôt disparaître, pour être ensuite reconvertie sur le marché libre; quant à la destination de ces fonds, elle demeure inconnue; de plus des procédures illégales dans leur transfert expliquent que trois anciens ministres soient impliqués dans l'affaire.

La décision a mis fin au climat d'expectative et de tension qui, depuis le 6 mai présidait à l'attente de la décision des juges pour la confirmation ou non de la sentence. Ce qui reste imprévisible c'est la réaction de la société dans son ensemble à moins de sept mois des élections présidentielles et législatives. (...)

Voici la suite des événements. La sentence de la Cour suprême est transmise au Congrès national pour approbation de la mise en jugement par le Sénat, après suspension du président de la République. En cas de condamnation, le Congrès élirait

un président pour le reste du mandat présidentiel jusqu'au 2 février 1994. Auparavant, c'est le président du Congrès qui assurera l'intérim pour une durée de trente jours. Les milieux de l'opposition, quant à eux, ont proposé des élections anticipées, une mesure déjà suggérée l'an passé. D'autres demandent une Assemblée constituante.

La mise en jugement du président de la République règle-t-elle la crise politique? Bien sûr que non. La chute de Carlos Andrés Pérez est, pour une part, la version latino-américaine d'une évolution affectant à travers le monde les partis de l'Internationale socialiste. Le président Pérez est probablement le dernier des leaders tiers-mondistes et sociaux-démocrates qui entendait accumuler les succès et passer à l'histoire pour son combat en faveur de la démocratisation du continent ce qui lui a valu de récolter la sympathie et le respect, par exemple en Amérique centrale. (...) La fin possible de son régime peut marquer le début d'une nouvelle étape pour la démocratie au Venezuela dans la mesure où tous les acteurs sociaux feraient leur autocritique par rapport aux nécessaires changements dans la société. Il s'agit d'opérer la rupture d'avec le monde néo-libéral et de procéder à la reconstruction nationale sur les bases de l'équité et de la participation grâce auxquelles la justice sociale, l'amélioration des conditions de vie et un plus grand accès de la population aux décisions politiques deviendraient les axes du nouveau gouvernement qui se mettra en place en 1994.

(Traduction DIAL - En cas de reproduction, indiquer la source DIAL)

Abonnement annuel: France 385 F - Etranger 430 F. Avion Am. latine 500 F - USA-Canada-Afrique 470 F
Directeur de publication: Charles ANTOINE - Imprimerie DIAL
Commission paritaire de presse: 56249 - ISSN 0399-6441